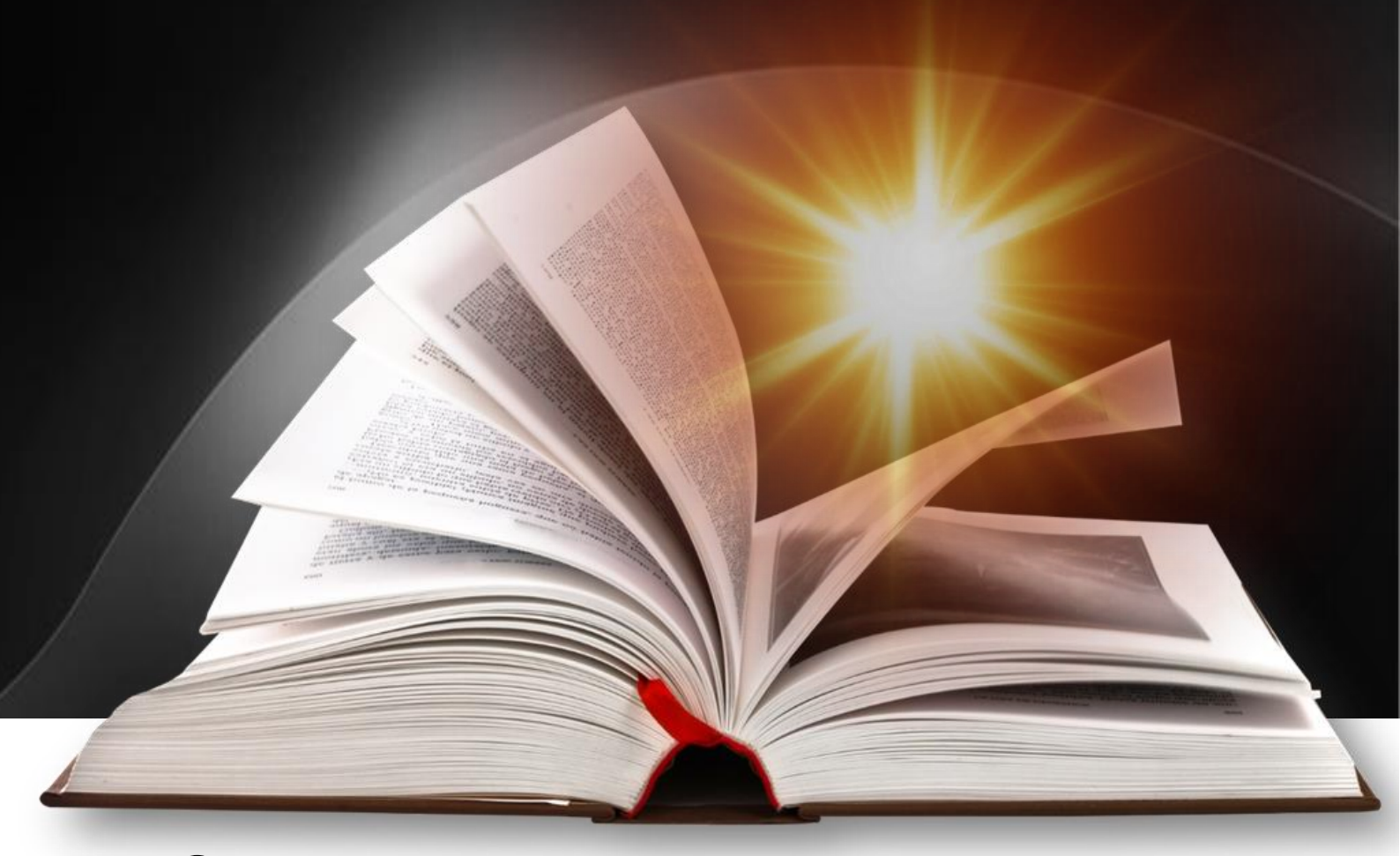
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 2, n°1, Janvier - Avril 2023

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

AS
African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

L'intrusion de l'armée sur la scène politique en Afrique de l'ouest : entre formes d'expressions, interactions avec la démocratie et logiques actualisées

[The intrusion of the army on the political scene in West Africa: between forms of expression, interactions with democracy and updated logic]

AKPABIE Adoté Akué
Université de Lomé/Togo
Email : levycarlos2@yahoo.fr

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal -

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Ce premier numéro du Volume 2 de la Revue Panafricaine de la Jeunesse pour l'année 2023 témoigne de la détermination des scientifiques africains provenant de différents pays. Leur objectif commun est d'éclairer les acteurs politiques, scientifiques, sociaux, etc., en fournissant des données scientifiques fiables. C'est pourquoi, dans une perspective panafricaine, la Revue Panafricaine de la Jeunesse s'est positionnée comme une plateforme internationale pour l'échange et la diffusion d'études africaines. Auparavant, ces études devaient être publiées dans des revues non africaines, voire étaient rejetées en raison de divergences avec leur prétendue "*politique éditoriale*".

La science africaine est une valeur fondamentale à capitaliser et à promouvoir, et cela ne peut être réalisé qu'en impliquant tous les acteurs. C'est pourquoi, les membres du comité scientifique de la Revue Panafricaine de la Jeunesse, ainsi que les instructeurs externes issus de divers horizons, ont accepté de relever ce défi en apportant leurs solutions et leur expertise à cette revue. Ce mélange de connaissances et d'idéologies provenant de différents pays africains et d'ailleurs fait de la RPJ une revue panafricaine d'avenir, porteuse d'espoir et de renaissance scientifique.

En tant que l'une des principales revues africaines dans le domaine de la recherche scientifique, la RPJ s'efforce de maintenir des normes de qualité élevées pour tous les articles publiés. Elle enregistre aujourd'hui un taux d'acceptation de 50%, ce qui témoigne de la rigueur de notre processus de sélection. L'accueil chaleureux reçu de la part du grand public africain et d'autres régions reflète notre engagement en faveur de la promotion d'une science africaine de qualité.

Cette édition présente les contributions de chercheurs émérites issus d'une large gamme de pays africains, tels que le Sénégal, la RD Congo, le Togo, le Madagascar, le Cameroun, le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. Ces chercheurs représentent différents domaines et secteurs de l'activité scientifique en Afrique, leur permettant ainsi de proposer des recherches originales et pertinentes sur une variété de questions touchant les sociétés africaines dans divers secteurs, tels que la jeunesse, la technologie, le droit, la sociologie, l'économie, le développement, l'environnement, la politique, la gestion des ressources humaines, la sociologie du développement, la culture et les arts, la littérature, la médecine, la santé, etc.

Notre comité de rédaction, notre comité scientifique et nos évaluateurs externes travaillent en étroite collaboration avec les auteurs afin de garantir la qualité et la pertinence de chaque article publié. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative est essentielle pour renforcer la position de la science africaine à l'échelle mondiale et veiller à ce que les sociétés africaines bénéficient des avantages de la recherche de qualité.

Plongez-vous dans ce numéro de notre revue et découvrez les trésors de la science africaine. En rejoignant notre communauté de lecteurs, vous contribuerez à renforcer la position de la science africaine à l'échelle mondiale, tout en permettant aux sociétés africaines de bénéficier des avancées de la recherche de qualité. N'hésitez plus et embarquez pour un voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations et les idées novatrices qui façonnent l'avenir de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. **Basile Mulwani Makelele**, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. **Philippe Kasongo Maloba Tshikala**, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. **Valery Ngoy Ndala,** RD. Congo
- Traducteur en chef : M. le Dr. **Fo-Koku D. Woameno**, Togo
- Relecteur Principal : M. **Jean-Micky Kafuwa Musongo**, RD Congo
- Responsable de la mise en ligne : Mme **Blin Acouh Marie-José**, Côte d'Ivoire
- Secrétaire de rédaction : M. **William Agbaka,** Bénin
- Référente pour le suivi du processus d'adhésion : Mme **Marie Mbatshiona Mundi**, RD. Congo
- Responsable administratif et financier : M. **Banon Zinsou Côme**, Bénin
- Responsable des partenariats : M. **Fidèle BUKASA KABWE,** RD. Congo

Comité scientifique

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et de Didactique des Humanités (LaPEDIH), Benin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, Congo Brazza
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-Chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, RD. Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université de Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouet-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo

- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire.
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, Phd, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, Phd, Service de Santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère des enseignements secondaires, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Benin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël., PhD, Centre d'études et de recherches en Droit international et communautaire (CEDIC), Tchad

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

L'intrusion de l'armée sur la scène politique en Afrique de l'ouest : entre formes d'expressions, interactions avec la démocratie et logiques actualisées

[The intrusion of the army on the political scene in West Africa: between forms of expression, interactions with democracy and updated logic]

AKPABIE Adoté Akué
Université de Lomé/Togo
Email : levycarlos2@yahoo.fr

Résumé

L'intrusion de l'armée sur la scène politique démarrée en 1963 continue d'éprouver la démocratie en construction en Afrique. Les cas à partir de 2020 du Mali, de la Guinée et du Burkina-Faso sont illustratifs. L'hypothèse à la base de cet article postule que l'intrusion sur la scène politique de l'armée en Afrique de l'ouest revêt plusieurs formes, qui entretiennent des rapports nuancés avec la démocratie et renforcées par l'apparition d'un nouveau motif d'intervention relatif au contexte sécuritaire dans la sous-région. A l'aide des données secondaires et des théories du choix rationnel, combinées à celles stratégiques, les résultats de la recherche montrent que l'intervention de l'armée sur la scène politique revêt plusieurs formes. Dans ces conditions, chose curieuse, cette intrusion remet en cause la démocratie et en même temps constitue dans certains cas, un instrument de sa résurrection en Afrique de l'Ouest. Il en découle également que l'on enregistre un nouveau venu dans les justificatifs de l'armée en faveur de son intervention sur la scène politique. Il s'agit du terrorisme qui s'annonce être désormais une sérieuse menace à la démocratie.

Mot-clés : démocratie ; armée ; intrusion ; expressions, militaires, logiques.

Abstract

The intrusion of the army on the political scene started in 1963 continues to test the democracy under construction in Africa. The cases from 2020 of Mali, Guinea and Burkina-Faso are illustrative. The hypothesis underlying this article postulates that the intrusion of the army into the political scene in West Africa takes several forms, which maintain nuanced relations with democracy and are reinforced by the appearance of a new reason for intervention relating to the security context in the sub-region. Using secondary data and rational choice theories, combined with strategic ones, the results of the research have shown that the intervention of the army on the political scene takes several forms. Under these conditions, curiously enough, this intrusion challenges democracy and at the same time constitutes in certain cases, an instrument of its resurrection in West Africa. It also follows that there is a newcomer in the

supporting documents of the army in favor of its intervention on the political scene. This is terrorism, which now promises to be a serious threat to democracy.

Keywords : democracy ; army ; intervention ; expression ; military, logic.

0. Introduction

Les pays africains se sont engagés une nouvelle fois sur la voie de la démocratie à partir de 1990, avec des fortunes diverses. Parmi les perturbations de cette nouvelle donne politique, on note l'intrusion de l'armée dans le jeu politique. Cette situation vient mettre en difficulté le nouveau constitutionnalisme africain, basé sur l'interdiction de toute accession au pouvoir par la force. Le nouveau contexte politique consacré par la démocratie : « postule l'abandon de tout recours à la force au profit d'une régulation juridique des rapports entre les acteurs politiques. Elle implique que le pouvoir s'acquiert, non par les armes, mais par le jeu pacifié des rapports politiques conflictuels au travers d'élections disputées » (E. Ovono, 2012, p.120).

La question de l'intervention de l'armée sur la scène politique est apparue en Afrique au lendemain des indépendances. Cette pratique, paradoxale à l'environnement démocratique a connu une accalmie entre 2011-2021 pour reprendre sous la forme d'un printemps des pronunciamento. Le tableau de cette pratique dans le monde montre que la fréquence de survenance de cette méthode d'accession au pouvoir est élevée dans les pays pauvres, notamment en Afrique. Il est dénombré 214 tentatives de coups d'Etat en Afrique en 2010 sur 486 réalisés, soit 44% contre 30% en Amérique Latine, 10% en Asie de l'Est, 9% au Moyen Orient, 3,5% en Europe et 3,3% en Asie du Sud (J. Powell et C.L. Thyne (2011).

Tableau 1 : coups-d 'Etat dans le monde jusqu'en 2010

Zone	Tentative de prise de pouvoir par la force	Avorté	Succès
Afrique	214	108	106
Amérique latine	146	76	70
Asie de l'Est	49	22	27
Moyen Orient	44	23	21
Europe	17	9	8
Asie du Sud	16	6	10
Total	486	244	242

Source : *J.* M. *Powell*, and *Clayton* L. *Thyne* (2011).

Au rang des pays ayant connu les coups d'Etat en Afrique, l'on peut citer entre autres, le Soudan, la Centrafrique, le Nigéria, le Niger, le Tchad, le Togo, le Burkina-Faso, le Ghana, le Bénin, le Mali, la Guinée, la Somalie, le Zimbabwe, etc. Alors que l'on pouvait se féliciter d'une éradication en voie de succès, l'accession au pouvoir par la force refait surface sur le continent africain avec une rare intensité en Afrique de l'Ouest à partir de 2020. Le 19 août 2020, Assimi Goïta réalisa un coup d'Etat réussi au Mali, lui donnant en fin de compte droit au poste de vice-président de la transition. Comme insatisfait de sa position, il reviendra le 24 mai 2021 pour déposer le gouvernement de transition et devient Président de la transition le 28 mai 2021.

Au Burkina-Faso, le 24 janvier 2022, le Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba dépose le Président Rock-Christan Kaboré. Le nouveau Président sera à son tour déposé le 30 septembre 2022 par une junte militaire dirigée par le Capitaine Ibrahim Traoré. En Guinée, il est mis fin aux fonctions du Président Alpha Condé le 5 septembre 2021 par un putsch, l'armée prend le pouvoir par le biais du Colonel Mamady Doumbouya.

La tradition de la prise du pouvoir par la force, acquise depuis 1960 en Afrique, connait donc un regain. L'intervention de l'armée sur la scène politique dans le contexte démocratique en Afrique reste d'actualité. Quelle sont les diffèrents modes d'expression de cette intervention ? Quels sont les rapports de ces intrusions avec la démocratie ?

1. Méthodologie

Cette recherche est réalisée sur la base d'une approche analytique, synthétique avec usage des sources documentaires. Elle se fonde sur les théories interactionnistes, du choix rationnel et de l'analyse stratégique. Les théories interactionnistes tiennent pour responsables des comportements, l'intention des acteurs, leurs calculs et leurs stratégies. L'individu pour des raisons qui lui sont utiles, maximise ses gains pour atteindre les objectifs visés. Dans ces conditions, les normes positives n'ont pas de valeur absolue. La règle dans cette théorie est que l'individu rentre en action lorsqu'il accorde l'utilité à son acte, de même, son comportement dépend des actions d'autrui.

La théorie du choix rationnel postule que les comportements politiques sont déterminés par des logiques utilitaires de coût et bénéfice. M. Husdon (2002), trouve que dans cette dynamique, l'action humaine est par-dessus tout instrumentale, et les acteurs tiennent compte des situations susceptibles de leur octroyer le maximum de gains. Ainsi, dans cette théorie, trois dimensions sont à prendre en compte nécessairement, il s'agit du coût-bénéfice et de l'égoïsme des acteurs. L'approche stratégique postule à son tour que les actions des acteurs sont imprévisibles et dépendent des atouts dont ils disposent et des relations dans lesquelles, ils sont impliqués. L'acteur, pour s'octroyer le maximum du pouvoir exploite les zones d'incertitudes. La recherche sur l'intrusion de l'armée dans le jeu politique révèle que cette action aussi diversifiée qu'elle soit dans son expression, répond à des

préoccupations de gains, d'utilité et de stratégie de conquête ou de conservation du pouvoir.

2. Résultats et discussion

2.1. Les expressions de l'intrusion de l'armée dans la vie politique en Afrique de l'ouest

L'armée au lendemain des indépendances en Afrique décida de remplacer les gouvernements civils pour des raisons relatives d'un pays à un autre. L'armée tenue hors du champ politique dans les démocraties consolidées, détient dès le début des années 1960 les leviers du pouvoir politique en Afrique. Elle continue de jouer sur le continent et particulièrement en Afrique de l'Ouest des rôles importants dans la dévolution du pouvoir ou dans son exercice, 30 ans après la restauration de la démocratie. L'intrusion des corps habillés dans le jeu politique prend plusieurs formes avec des variantes.

Au titre des formes d'intrusion de l'armée dans la vie politique, on distingue essentiellement deux formes : le coup d'Etat et la résistance aux réformes politiques dans des situations de flux.

2.1.1. Les coups d'Etat

Le coup d'Etat se définit comme une interruption de l'exercice du pouvoir d'une autorité et de son gouvernement par la force et contraire aux dispositions constitutionnelles en vigueur, au profit d'acteurs détenant le pouvoir de la force publique, de défense et de sécurité. Y. Vignon (2011, p.613) définissait les coups d'Etat comme « une saisie de l'Etat par un groupe armée ». Cette définition manque de précision et ne réfère pas au caractère contraire à la constitution, une caractéristique fondamentale de l'organisation d'un Etat. S'il est une rupture par la force d'un gouvernement et son remplacement par des détenteurs de la force armée publique, le coup d'Etat reste un mode d'accession au pouvoir au détriment des prescriptions constitutionnelles.

C'est pourquoi, J. d'Aspremont (2009, p.123) complète cette définition en ajoutant qu'un coup d'Etat est « l'accession au pouvoir d'un individu ou d'un groupe d'individus en méconnaissance des procédures existantes relatives à la désignation de détenteurs effectifs du pouvoir politique. ». J. Powell et C. Thyne (op.cit.) synthétise les définitions de Y. Vignon et de J. Aspremont en définissant le coup d'Etat comme une tendance illégale et manifeste de l'armée ou de l'élite au sein de l'appareil d'Etat à renverser l'exécutif en place. En général, l'on doit considérer le coup d'Etat comme une prise du pouvoir par la force, pour un changement de gouvernement au détriment des modes officiels de dévolution du pouvoir politique.

Sous le registre des coups d'Etat, on peut noter trois variantes. Il s'agit du renversement des régimes civils au profit des militaires, celle du renversement d'un pouvoir militaire par la même corporation et cellle de l'accaparement du pouvoir au

décès du Président de la République par des individus armés au profit d'un civil ou d'un chef de la junte.

Au titre des coups d'Etat renversant un Président civil en exercice, l'Afrique de l'ouest a connu une légion depuis les années 1960. Ce qui a fait dire à E. Ovono (op.cit. p.2) que : « Dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, une longue tradition de participation à la gestion du pouvoir a fait des armées des acteurs politiques incontournables plutôt que des groupes socioprofessionnels en charge de la défense du territoire national ». Dans cette perspective, les militaires mettaient fin au pouvoir civil et promettent le retourner dans un temps déterminé, mettant les institutions de régulation de la vie politique sous-tutelle. Au Togo, l'armée avec à sa tête le Sergent-Chef Gnassingbé Eyadema s'empara du pouvoir, après un coup d'Etat qui couta la vie au Président civil Sylvanus Epiphanio Olympio le 13 janvier 1963.

Au Burkina Faso, le 3 janvier 1966, le Général Sangoulé Lamizana prend le pouvoir à la suite d'un soulèvement populaire, suivi d'un coup d'Etat qui écarta le Président Maurice Yaméogo. Au Bénin, le Colonel Christophe Soglo renversa le Président Huber Maga le 28 octobre 1963.

Le Commandant Maurice Kouandété revient une nouvelle fois le 12 décembre 1969 pour mettre fin aux fonctions de Emile Derlin Zinsou que les militaires avaient installé le 17 juillet 1968. Le chef de bataillon Mathieu Kérékou éjecta Justin Ahomadégbé de la présidence de la République le 26 octobre 1972.

Au Niger, le Lieutenant-Colonel Seyni Kountché arrive au pouvoir par un coup d'Etat et renverse le Président Hamani Diori le 15 avril 1974. Le Lieutenant Moussa Traoré renverse le 19 novembre 1968, le Président Modibo Keita au Mali.

Au Nigéria, le président Benjamin Nnmandi Azikiwe est reversé par le Général Johnson Aguiyi-Ironsi le 15 janvier 1966. Dans le même pays, le Président Shehu Shagari, est renversé le 31 décembre 1983 au profit du Général Mouhamadou Buhari. Au Ghana, le 24 février 1966, le Lieutenant Joseph Ankrah renverse le Président Kwame N'krumah.

A l'ère de la restauration de la démocratie en Afrique, les coups d'Etat qui renversent les civils n'ont pas disparu. Au Niger, le 27 janvier 1996, le Général Ibrahim Baré Maïnassara met fin aux fonctions du Président élu Mahamane Ousmane et se fait confirmer Président de la République, après une élection exclusive. Dans ce même pays, le 18 février 2010, le Commandant Salou Djibo met fin aux fonctions du Président Mamadou Tandja. Au Mali, le 21 mars 2012, une mutinerie des militaires a abouti à un coup d'Etat, qui a mis fin au régime d'Amadou Toumani Touré, un ancien militaire devenu civil comme son homologue Mamadou Tandja.

Pour la deuxième variante, les coups d'Etat qui renversent des régimes militaires sont également remarquables. Au Nigéria, le 13 février 1976, le Général Murtala Ramat Muhammed, Président de la République du Nigéria est assassiné par des hommes armés avec à leur tête, le Lieutenant-Colonel Bukar Suwa Dimka. Ce dernier n'arrive

pas à rallier l'armée à sa cause et fini par perdre le pouvoir au profit du Général Olusegun Obasanjo. Toujours dans ce pays, le Général Ibrahim Babanguida dépose le Général Mouhamadou Buhari le 27 août 1985. Au Ghana, le 5 juillet 1978, le Commandant Frederick William Kwassi Akuffo prend le pouvoir en renversant le Général Ignatius Kuftu Acheampong. Il sera à son tour renversé par le Capitaine d'aviation John Jerry Rawlings le 4 juin 1979.

Au Burkina-Faso, on dénombre une succession de coup d'Etat entre militaires. En effet, le 25 novembre 1980, le Général Sangoulé Lamizana perd le pouvoir au profit du Colonel Saye Zerbo lors d'un putsch. Le 7 novembre 1982, le Commandant Jean-Baptiste Ouedraogo met fin aux fonctions du Colonel Saye Zerbo. Le 4 août 1983, le Capitaine Thomas Sankara est porté à la tête du Burkina-Faso après un coup d'Etat dirigé par le Capitaine Blaise Compaoré. Le 15 octobre 1987, le Capitaine Thomas Sankara, Président de la République du Burkina-Faso est assassiné par des militaires dirigés par le Capitaine Blaise Compaoré, qui prend le pouvoir. Au Bénin, Après s'être proclamé Président de la République du Bénin le 22 décembre 1965, le Colonel Soglo sera victime d'un coup d'Etat dirigé par le Commandant Maurice Kouandété.

A la restauration de la démocratie dans les années 1990, des militaires ont continué de succéder par la force à leurs camarades. Ainsi, en 1993, le Général Ibrahim Babanguida refuse d'accepter le résultat des urnes favorable à l'opposant Moshood Abiola. La démission du Général Babanguida fatigué par la contestation, profite à Sani Abacha qui se proclama chef de l'État. Le 9 avril 1999, le Commandant Daouda Malam Wanké renverse le Général Ibrahim Baré Maïnassara au Niger.

Au Mali, le 19 août 2020, Assimi Goïta est désigné Président du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP), organe chargé de conduire la transition. Sous la pression de la communauté internationale, il fut relégué à la vice-présidence de la transition le 21 septembre 2020. Le 24 mai 2021, à l'annonce d'un second gouvernement dirigé par Moctar Ouane et qui marque la mise à l'écart des colonels Koné et Camara, deux membres de l'ex-CNSP, le Premier ministre Bah N'Daw, et le ministre de la défense sont conduits au camp militaire à Kati. Avec ce coup d'État, Assimi Goïta devient le premier responsable de la transition par intérim.

La troisième variante des coups d'Etat concerne la prise du pouvoir, suite au décès du chef de l'Etat, au détriment des dispositions constitutionnelles encadrant la succession. Ainsi, en 1984, le Capitaine Lansana Conté prend le pouvoir par un coup d'Etat au décès du Président Sékou Touré. Dans le même pays, après l'annonce du décès de Lansana Conté, le Capitaine Moussa Dadis Camara prend le pouvoir et prive le Président de l'Assemblée nationale d'assumer l'intérim. Au Togo, à l'annonce du décès du Président Gnassingbé Eyadéma, l'armée s'empara du pouvoir qu'il confia au fils du défunt Faure Gnassingbé, en violation de la constitution, alors que le pouvoir devrait échoir au Président de l'Assemblée nationale Ouatara Fambaré Natchaba.

Au Tchad, le 20 avril 2021, suite au décès du Président Idriss Déby Itno, un conseil militaire opéra un coup d'Etat et confie le pouvoir à Mahamat Idriss Déby Itno, fils du

défunt chef d'Etat. Si officiellement, le conseil militaire justifiait cet acte par le renoncement de l'héritier constitutionnels, le coup d'Etat n'était pas l'alternative constitutionnelle. Dans ces cas de figure, il ressort que le pouvoir politique peut être hérité avec l'aide et le soutien de la hiérarchie militaire.

En dehors du coups d'Etat et ses variantes, on remarque l'intervention de l'armée sur la scène politique sous la forme d'obstruction aux réformes politiques en faveur de la démocratie.

2.1.2. Les résistances face aux réformes politiques

Une autre forme d'intervention de l'armée en politique reste la résistance aux réformes politiques. Ce type d'intervention s'est beaucoup plus exprimé pendant la transition à la démocratie dans les années 1990. Le Togo offre des illustrations quant à la manifestation de cette résistance. En effet, des comportements et décisions des acteurs politiques réformateurs de l'époque, avaient conduit à l'intervention de l'armée sur la scène politique, dans le but de corriger l'exclusion et les dérives du processus démocratique. En effet, le 26 août 1991, à la suite du décret de la suspension de la conférence nationale pris par le Président Gnassingbé Eyadéma, l'armée prit position autour de l'hôtel du 2 février, siège des assises nationales (Nouvelle-Marche n° 3577 du 27 août 1991).

Le 23 août 1991, l'armée prit position en faveur du Président Eyadéma qui venait d'être exclu des prochaines élections présidentielles, par l'acte n°7 portant loi constitutionnelle, organisant les pouvoirs durant la période de transition. Cette loi indiquait ce qui suit : « Les membres de l'exécutif de la période de transition garant du déroulement impartial de toutes les élections ne peuvent être candidats aux élections présidentielles suivant immédiatement la période de transition » (Dégli, 1996, p.246). La réaction des forces armées togolaises fut de dénoncer cette décision et de refuser d'être liées à cet acte. Ils décident d'ailleurs de maintenir le Président Eyadéma en course. Elles déclarent à cet effet :

> « Les Forces Armées Togolaises et les forces de sécurité émettent une fois encore une réserve sur cette conception de la démocratie et déclarent qu'elles seront liées en aucune façon par cet acte constitutionnel. (…). Les Forces Armées Togolaises et les forces de sécurité condamnent donc cette confiscation du pouvoir et maintiennent le chef de l'Etat dans ses prérogatives afin que seules les urnes se prononces pour ceux que le Peuple désignera pour le gouverner » (Nouvelle-Marche n° 3575 du 24 août 1991).

Si cette intervention par cette déclaration est modérée, l'armée du Togo va s'illustrer de façon plus énergique et engagée dans le sens de paralyser la transition à la démocratie. Pour ce faire, le 1er octobre 1991, Toyi Gnassingbé, chef de la garde présidentielle, tenta de mettre aux arrêts le Premier ministre Koffigoh à sa résidence, située à l'hôtel du 2 février. L'échec de cette action aboutie à l'investissement par les militaires de la maison de la radio, pour ensuite faire lire un communiqué réclamant la

dissolution des institutions de la transition. Dégli illustre cette intervention en ces termes :

> « Tout commença en fait le 1er octobre 1991, jour où son demi-frère Toyi Gnassingbé, chef de la garde présidentielle, à la tête d'une bande armée, essaya de capturer le Premier Ministre dans la suite de l'hôtel du 2 février où ce dernier résidait provisoirement avant l'aménagement du palais Gouvernemental. N'ayant pas pu capturer Koffigoh, les militaires ont investi la maison de la Radio et réussi à faire lire des communiqués réclamant la dissolution des institutions de la transition, et déclarant nulles et non avenues les nominations dans l'armée effectuées par le Premier Ministre. Au moins 4 morts et une cinquantaine de blessés devaient sanctionner les affrontements entre les mutins et la population de Lomé » (Dégli, 1996, p.110).

L'armée togolaise s'est également illustrée le 28 octobre 1991 avec la séquestration des membres du Haut Conseil de République (HCR). Iwata (2000, p.148) illustre cette situation : « le 28 octobre, les troupes militaires ont pénétré de force au HCR et se sont emparées de ses principaux membres, Mgr Kpodzro, le président du HCR, Kodjo et Agboybor qu'ils ont soumis à des actes de torture. ». La même source indique que « le Premier Ministre Koffigoh a été arrêté par les soldats dans sa résidence et au moins 13 personnes ont été tuées lors d'un assaut, mené par des chars de combat. Immédiatement après cette intervention, les militaires ont prononcé le retour du Général Eyadéma sur la scène politique. » (Iwata (2000, p.149).

Cette tendance à l'intrusion de l'armée sur la scène politique était une marque d'expression du rejet de la démocratiee en gestation en Afrique de l'ouest. Les reformes politiques étaient perçues comme non seulement, néfastes en ces périodes de flux, mais aussi, contre l'intérêt de l'armée et les principaux dirigeants au pouvoir, dont elle se sentait très proche. C'est pourquoi, Machiavel (2000, p.41) rappelait ceci : « et l'on doit considérer qu'il n'y a pas de chose plus facile à entreprendre et plus incertaine à réussir, ni plus périlleuse à conduire que de prendre l'initiative pour introduire de nouvelles institutions. Car, celui qui les introduits a pour ennemi tous ceux qui profitent des anciennes institutions ».

2.2. Les intrusions de l'armée en politique et ses interactions avec la démocratie en Afrique de l'ouest

L'armée en Afrique de l'ouest a révélé par son intervention des rapports nuancés avec la démocratie. Si dans les premières années d'instauration de la démocratie, le comportement de l'armée à travers les coups d'Etat a été critiqué et combattu par les élites politiques et forces vives d'Afrique, le développement du débat et des comportements des civils au pouvoir donne l'occasion de nuancer les actions de ces acteurs dans le processus démocratique. Le nouveau statut de l'armée octroyé par le contexte politique et pratiques de la démocratie ne construit pas seulement une image négative de cette institution, mais aussi celle positive. L'armée fragilise la démocratie et en est sa gardienne. La démocratie en Afrique se déroule avec une perception et

postures dichotomiques, faisant d'elle un régime politique à la fois admiré et combattu par l'armée. Pendant ce temps, la place consacrée de l'armée dans ce système politique est de se tenir à l'écart du jeu politique et de se soumettre au pouvoir civil.

2.2.1. L'armée une institution en délicatesse avec la démocratie en Afrique de l'ouest

L'armée est apparue depuis les premières années d'instauration de la démocratie comme une institution qui lui est hostile, faisant tomber des pouvoirs démocratiquement installés ou bloquant leur développement. Nombre d'interventions de l'armée dans l'environnement politique africain laisse croire à cette prise de position. Pour Ovono (2012, p.120) :

> « Pour les représentants de l'École développementaliste, l'intrusion de l'armée dans la vie politique n'est pas nécessairement contraire aux idéaux démocratiques car elle peut aller dans le sens de la modernisation politique du pays. Pourtant, si l'on s'en tient à l'histoire récente, le bilan des régimes militaires dans les pays d'Afrique francophone nous conduit au contraire à affirmer que, partout, ils ont été un véritable frein à l'enracinement de la démocratie et à la promotion d'un État de droit ».

Cette posture de l'opinion se justifie par le fait que la concentration du pouvoir, la violation des droits humains et la pensée unique ont caractérisé l'exercice du pouvoir par certains dirigeants en uniforme. Dans l'exercice, les dirigeants parvenus au pouvoir par le biais d'un push se sont montrés contradictoires à leurs déclarations à la prise du pouvoir. Or, nombre de constitutions des Etats africains ont consacré la fonction de l'armée dans le nouveau système politique libéralisé. Dans cette dynamique, on retrouve mentionné dans les lois fondamentales des Etats africains que l'armée doit se subordonner à l'autorité civile régulièrement établies, avec l'insistance qu'il lui incombe le devoir d'assurer la protection et la sécurité de la population.

La constitution togolaise en son article 147 dispose à propos des forces armées qu'elles « sont une armée nationale, républicaine et apolitique. Elles sont entièrement soumises à l'autorité politique constitutionnelle régulièrement établie ». L'article 148 précise cette mission dans ces rapports avec le pouvoir politique en ces termes :

> « Toute tentative de renversement du régime constitutionnel par le personnel des forces armées ou de sécurité publique, par tout individu ou groupe d'individus, est considérée comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionnée conformément aux lois de la République ».

Dans ces conditions, l'exercice des fonctions politiques d'un membre des forces armées est assujetti à la démission de son corps pour revêtir une identité civile. L'article 81 de la constitution de la République du Bénin dispose à ce propos : « Tout membre des Forces Armées ou de Sécurité Publique qui désire être candidat aux fonctions de député doit au préalable donner sa démission des Forces Armées ou de Sécurité Publique », et pour renchérir, l'article 63 de la constitution du Togo dispose :

> « Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice du mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national, et de tout emploi privé ou public, civil ou militaire ou de toute activité professionnelle ».

Mampionona (2013) rappelle le rôle de l'armée dans un contexte démocratique en déclarant : « la démocratie qui consacre le principe de subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile, veut que l'armée se cantonne à ses nobles tâches » (Mampionona Arizay Victorien 2013, p.3). Il est donc bien entendu que dans le contexte démocratique, l'armée a pour mission d'assurer la sécurité, de s'attacher à la défense de la patrie et de respecter strictement la constitution et des lois du pays. Son intervention sur la scène politique est en principe une pathologie nuancée par les circonstances.

Très souvent elles justifient leur intrusion sur la scène politique par la volonté et le désir de remettre de l'ordre et de protéger les populations des pratiques véreuses, nuisibles au développement et à la cohésion sociale des régimes le plus souvent civils. Le cas de la Guinée est illustratif de l'antinomie entre le pouvoir militaire et la démocratie.

C'est sous le Capitaine Dadis Camara que le 28 septembre 2009, un meeting de l'opposition a tourné au massacre dans la capitale guinéenne. A l'occasion, des manifestants favorables à l'opposition s'étaient rassemblés pour s'opposer à la prétention de candidature à l'élection présidentielle du Président Dadis Camara, chef de la junte militaire. Les forces de sécurité de la garde présidentielle et des miliciens organisés avaient réprimé brutalement la manifestation. Le bilan de la répression indique au moins 156 personnes tuées, 109 femmes victimes de viols et de nombreux disparus ; tandis que des centaines de personnes ont subi des actes de tortures, des traitements cruels, inhumains ou dégradants (Kabinet Fofana et Poissonnier Ghislain, 2022). Le cas du Nigéria sous le Général Sani Abacha est également une illustration du caractère dévastateur des régimes militaires et une source du recul démocratique. Colson Marie-Laure (1998) résume l'exercice du pouvoir du Général Sani Abacha en ces termes :

> « En un peu moins de cinq ans de pouvoir, il aura fait emprisonner, torturer, condamner à mort un nombre impressionnant d'opposants et de journalistes de la presse indépendante. Il aura réussi à décrédibiliser la classe politique en se faisant introniser candidat unique par cinq partis « légaux ». Il aura exacerbé les tensions entre le nord musulman, dont il est originaire, et le sud chrétien et animiste d'où viennent le seul chef de l'Etat nigérian qui ait rendu le pouvoir aux civils, le général Olusegun Obasanjo (incarcéré), et le seul qui ait gagné des élections, en 1993, Moshood Abiola (incarcéré) » Colson Marie-Laure (1998, p.1).

En dehors de cette image dévastatrice de la démocratie par l'armée, condamnée par l'opinion et la communauté internationale, cette institution a tenu aussi un rôle que

l'on peut qualifier de réanimateur de la démocratie qui de surcroit, a mis d'accord les démocrates.

2.2.2. L'armée, une institution promotrice de la démocratie en Afrique de l'ouest

Sur le continent africain et plus particulièrement en Afrique de l'ouest, l'armée n'a pas joué que de mauvais rôles, elle a été un soutien aux élites politiques dans le sens de l'instauration de la démocratie et de la rectification des allures autocratiques de celle-ci. Dans certaines circonstances où des dirigeants refusaient d'honorer leur promesse après être parvenus aux pouvoirs lors d'un coup d'Etat, l'armée est intervenue pour rappeler à l'ordre et rétablir des pouvoirs civils démocratiques. C'est aussi le cas lorsque, des dirigeants civils élus démocratiquement adoptaient une posture antidémocratique nuisible à la paix sociale et au développent du pays. L'armée intervient donc aussi sous la forme fondatrice et sous la forme rectificatrice selon Chouala (2004). Pour Ovono (2012) : « Devant le refus de certains dirigeants politiques face aux changements revendiqués par la majorité des citoyens, ou face aux dérives autoritaires de certains chefs d'État, l'armée est apparue comme le dernier recours » (Ovono Essono, 2012/2, p.120).

L'intervention de l'armée a permis dans certains cas, de mettre fin aux partis uniques dans le contexte général de revendications des réformes du système politique. Dans cette logique, le Mali est cité en exemple. Ainsi, le 26 mars 1991, l'armée est intervenue en pleine crise politique, marquée par des revendications pour des réformes politiques en faveur de la démocratie et la répression offerte en réponse par le pouvoir malien dirigé par Moussa Traoré. Rojon François résume l'exercice du pouvoir par le Général Moussa Traoré en ces termes :

> « Les années Traoré à la tête du Mali sont marquées par les arrestations d'opposants, la répression des manifestations, les décès suspects comme celui de l'ancien Président Modibo Keïta en détention, ainsi que les accusations de détournement, de l'aide internationale par exemple, qui rattraperont M. Traoré » (Rojon François, 2020, p.2).

C'est dans cet environnement de contestations et de répressions que le Général Moussa Traoré fut déposé par des militaires qu'il a chargés de réprimer les manifestants. Ces évènements firent officiellement plus de deux cents morts et un millier de blessés (Rojon François, 2020).

Au Niger, l'armée vient au secours de la démocratie mise en difficulté par le Président Tandja. Ce dernier, parvenu au pouvoir par les urnes et sous une constitution qui instaure la limitation de mandats à deux consécutifs, refuse de partir. Il use de manœuvres violentes et autocratiques, visant à assurer un troisième mandat sur fond d'intimidations, de défiances des institutions républicaines. Olivier Mathieu rapporte un résumé des circonstances du renversement du Président Mamadou Tandja qui a décidé de changer les règles du jeu pour se maintenir au pouvoir :

> « À chacune de ses investitures, le président a été clair : il jure sur le Coran de respecter la Constitution, qui lui interdit de se présenter à un troisième mandat. Pourtant, le 5 mai 2009, coup de tonnerre : Tandja annonce vouloir modifier la cconstitution par référendum afin de briguer un nouveau mandat. Au nom du « tazarché » (la continuité, en haoussa), du peuple et de Dieu, argue-t-il alors. " Mon serment coranique, c'est de ne jamais trahir mon peuple et de ne jamais travestir ses aspirations. Si j'avais refusé la demande des populations, j'aurais outrepassé ce serment et Dieu m'en voudrait. » (Olivier Mathieu, 2020, p.2).

Le Président Tandja ne devrait plus exercer ses fonctions en novembre 2009 après l'expiration de son mandat. Il sollicita une reconduction pour trois ans. Face à la mobilisation des forces vives du Niger, il procéda à l'arrestation de nombreux opposants. A la faveur de la suppression d'une grande partie de l'opposition, il parvint à faire approuver la nouvelle constitution avec un prolongement de son mandat de trois ans. Il est désormais autorisé à briguer un nouveau mandat dans un nouvel exécutif qui lui est favorable. La cour constitutionnelle, devant la force exercée sur les verrous des mandats présidentiels par le Président Tandja, déclara illégale cette manœuvre. En guise de représailles, l'Assemblée nationale fut dissoute. Le Président Tandja, déterminé à braver les limites constitutionnelles a attiré dans les rues de nombreux nigériens, décidés à leur tour à faire échec à un mandat supplémentaire. Ce fut pour l'opinion, une manœuvre de la préparation du fils du président Tandja pour sa succession en 2012.

Le 18 février 2010, le Commandant Salou Djibo à la tête du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (SCRD) met fin aux fonctions du Président Tandja. La population a accueilli la décision et l'œuvre des militaires comme une solution idoine à la détéroration de la situation politique. La population de Niamey a salué cette action des militaires, jugée salvatrice (d'Ersu 2010). Des élections furent organisées sous la direction du SCRD, avec la victoire de Mahamadou Issoufou, investi le 7 avril 2001, Président de la République du Niger.

Le 5 septembre 2021, le Président Alpha Condé, premier Président démocratiquement élu de la Guinée est renversé par des militaires, nouvelle qui a été accueillie par des scènes de liesse dans la capitale de ce pays, chose paradoxale dans le contexte démocratique. Loin d'être exhaustive, les cas où l'armée vient au secours de la démocratie éprouvée sont multiples et montrent qu'en réalité, l'armée peut se rendre utile au nouveau système politique en étant, garant de la circulation des élites par les urnes et de la stabilité politique. Cette institution s'illustre, comme le dernier souffle rédempteur d'un système politique fragilisé et en passe de s'éteindre.

2.2.3. Les logiques d'intrusion de l'armée actualisées par le nouveau contexte sécuritaire dans la sous-région

Nombreux sont les logiques identifiées comme à l'origine de l'intervention des militaires sur la scène politique. Une douzaine de justification de cette intervention a été identifiée par Potholm, cité par Akpabie (2015). La première raison évoquée est

entrainée par la corruption généralisée régnant dans un pays et dont une intervention des militaires relève d'un mandat octroyé par la société. La deuxième raison est relative à la paralysie du système politique engendrée par l'anarchie. Dans ces conditions, l'intervention des militaires empêcherait l'effondrement de l'Etat. La troisième raison est la peur de se faire remplacer par une milice parallèle qui bénéficierait des soins et matériels appropriés à côté de l'armée régulière. La quatrième raison est relative à la sanction du pouvoir civil à l'encontre de l'armée, elle-même en proie à la corruption. La cinquième raison repose sur l'hostilité de l'armée envers un pouvoir selon qu'il est proche de de la gauche, droite ou féodal. La sixième raison a un lien avec les clivages au sein des forces armées elles-mêmes.

Les justifications tribales constituent la septième raison. La huitième raison mentionne le désir d'une transformation profonde de la société. La neuvième raison évoque la volonté des éléments extérieurs appuyés par ceux intérieurs ou vis-versa. Une autre raison consiste à se constituer en arbitre entres les factions rivales du secteur civil. L'ambition personnelle est citée aussi comme une cause de l'intrusion de l'armée sur la scène politique. Enfin, le phénomène de contagion est pointé du doigt, en « raison des relations remarquables qu'entretenaient les auteurs au cours de leur formation » (Akpabie, 2015, p.37). L'auteur évoque une autre raison, celle de l'invitation de l'armée à se mêler des affairés politiques en sa qualité de militant. Le Président Eyadéma invita l'armée sur la scène politique au Togo par ces mots :

> « Une armée nouvelle cohérente, authentique décidée à garantir la sécurité du peuple togolais a vu le jour au Togo. Elle milite ardemment dans les organes de notre mouvement et nous savons tous que dans les camps, nous n'avons pas que des soldats éprouvés connaissant leur métier, celui des armes, mais également et surtout des militants militaires » (Akpabie Adoté Akué, 2015, p.207).

A la suite de Akpabie (2015), Traoré Dramane, rapporté par Bendhaou montre que la relation incestueuse entre l'armée et la politique dans le contexte démocratique en Afrique se justifie par les tendances putschistes au sein des armées africaines, qui ne sont jamais estompés. Il déclare que « l'armée ne s'est jamais retirée de l'arène politique dans de nombreux pays, si bien que constituer des gouvernements sans mettre de militaires aux portefeuilles de la défense ou de la sécurité, c'est un scandale pour certains » (Bendhaou Fatma, 2022, p 3).

Le nouveau contexte sécuritaire offre de nouvelles logiques d'intervention des militaires sur la scène politique en Afrique de l'Ouest. La situation sécuritaire en Afrique de l'ouest est marquée notamment par des attaques terroristes, entrainant des morts et des déplacés. Ces actes terroristes ont désormais des foyers au Burkina-Faso, au Mali et au Togo. Cette situation légitime désormais la prise du pouvoir par les armes et l'installation d'une junte militaire qui se plaint d'être parent pauvre. Cette nouvelle donne, marque une occasion qui fait coïncider les intérêts des populations avec celui des militaires. Bendhaou (2022) corrobore cette thèse avec la situation au Burkina-Faso lorsqu'elle déclare :

> « Les populations ont des besoins concrets qui ne se règlent pas avec la démagogie et haine fratricide. L'incapacité du pouvoir Kaboré d'apporter la paix a été l'élément majeur qui l'a emporté le 24 janvier 2022. Face à plus de 2000 morts et à près de 2 millions de personnes déplacées internes, il était intolérable d'accepter le péril sans réagir, surtout du côté de l'armée qui manquait du minimum pour faire face au terrorisme » (Bendhaou Fatma, 2022, p. 3).

Lors du renversement du Président Roch Marc Christian Kaboré, les militaires justifiaient cet acte par la dégradation de la situation sécuritaire, l'incapacité du gouvernement en place à faire face aux groupes terroristes qui s'enracinaient sur l'espace burkinabè. Les mêmes raisons sécuritaires ont été évoquées au renversement de celui qui quelques mois plus tôt, avait déposé le Président Kaboré. Pour justifier la fin des fonctions du Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, Diaw rapporte que les militaires ont déclaré ce qui suit : « loin de libérer les territoires qui étaient occupés, de nouvelles zones sont tombées sous le contrôle de groupes armés terroristes. Notre vaillant peuple a assez souffert et souffre encore » (Diaw Papa Atou, 2022, p.1).

Au Mali, plusieurs mois de crises sociopolitiques axées sur la mauvaise gestion dont on accuse le pouvoir, couplées des remaniements au sein de l'armée et les attaques meurtrières ont affaibli le moral des militaires. Ces derniers, accusant le pouvoir de ne pas faire assez et de tirer plutôt profit du terrorisme pendant que des militaires mourraient au front.

Les raisons évoquées par les militaires pour renverser les dirigeants démocratiquement élus et dont les pays tels que le Mali et le Burkina-Faso illustrent des modèles de démocratie émergente en Afrique de l'ouest, montrent à suffisance que le contexte sécuritaire est une opportunité, telle une zone d'incertitude que compte exploiter les militaires, qui manquaient entre temps d'arguments pour revenir au pouvoir. La répression de la CEDEAO et de la communauté internationale à l'endroit des prises de pouvoirs pas la force ne facilite pas cette prétention des militaires sans l'exploitation de cette zone d'incertitude.

Les incertitudes selon Crozier et Friedberg (1977), sont des contraintes intégrées par les acteurs dans leurs stratégies pour accroître leur pouvoir. Ainsi, les incertitudes dans les manœuvres des acteurs constituent des opportunités qui renforcent leur autonomie et par conséquent leur pouvoir. Le pouvoir naît de cette zone d'incertitude selon Crozier et Friedberg par le fait que, les acteurs transforment un champ de compétence que l'autre ne possède pas en une zone dans laquelle leurs actions sont imprévisibles. Il précise également que l'incertitude trouve sa source aussi dans les contraintes économique, politiques qui exigent des compétences particulières.

Le contexte sécuritaire dans la sous-région marqué par des attaques terroristes offre une opportunité aux militaires qui sont les seuls compétents à y faire face. Surtout que selon N. Machiavel (2000), les peuples n'apprécient guère être opprimés. La détérioration de la situation sécuritaire au Mali et au Burkina-Faso ouvre les bras du

peuple aux militaires, à travers leurs actions de conquête de pouvoir, dans le but supposé de ramener la quiétude. Au Burkina-Faso comme au Mali, les militaires ont trouvé désormais le moyen de revenir au pouvoir dans un environnement démocratique qui en principe leur devrait être hostile. Holo (2022), constate aussi cette nouveauté en démocratie lorsqu'il déclare :

> « Le Mali et le Burkina-Faso symbolisent une nouvelle forme d'interventionnisme de l'armée. En effet, dans ces pays, le président en exercice au moment du putsch a été désigné à la suite d'un processus électoral globalement ouvert et compétitif. Si le chef de l'Etat est contesté, le jeu politique n'a pas atteint un niveau de paralysie tel que la seule issue soit le coup d'Etat militaire. L'intervention de l'armée ne correspond donc pas à l'alternative évoquée précédemment, c'est-à-dire instituer la démocratie ou rectifier le processus de démocratisation en cours. Elle est plutôt motivée par l'incapacité du régime civil à venir à bout de la violence jihadiste » (Holo Guy-Fabrice, 2022, p.1).

L'intervention des militaires dans la vie politique en démocratie trouve désormais une justification en Afrique de l'ouest avec le terrorisme et la contestation de l'influence de l'occident. Le militaire dans ce contexte sécuritaire est en adéquation avec l'analyse coût- bénéfice. Hudson (2002. P 117) citant Campbel déclare : « la réalité politique est déterminée par des individus instrumentalement motivés qui agissent selon une logique utilitaire de coûts et bénéfices ». Il ajoute que « l'action humaine est essentiellement instrumentale, et les acteurs calculent rationnellement quelles lignes d'actions sont les plus susceptibles de maximiser leurs récompenses globales » (Hudson Meadwell, 2002. p.117). Partant de cette réalité, les militaires ont trouvé une occasion de s'introduire sur la scène politique avec biens plus de bénéfices que prévu, grâce à l'enthousiasme et espoirs suscités au sein des populations, qui font face aux terroristes impitoyables. Le terrorisme vient s'ajouter au répertoire des logiques des menaces contre la démocratie.

3. Conclusion

Depuis 1963, l'armée a montré sa volonté de ne pas se limiter à son statut de la « grande muette ». Ainsi, son intervention sur la scène politique en vue d'exercer le pouvoir à pris plusieurs formes, allant des coups d'Etat à l'expression de son hostilité face aux reformes politiques devant aboutir à la démocratie. Ces expressions connaissent des variantes, notamment en ce qui concerne les coups d'Etat qui ne sont plus seulement violentes, mais aussi pacifiques par l'interruption de l'ordre constitutionnel au décès du chef de l'Etat. Ces expressions, en principe antidémocratiques ont pour certains cas rendues service à la démocratie. A tel point, qu'elles ont empêché l'instauration d'un pouvoir personnel, qui se maintien par le biais des révisions constitutionnelles.

Du coup, les intrusions de l'armée sur la scène politique en Afrique de l'ouest présentent à la fois une opportunité et une menace pour la démocratie selon la

conjoncture politique. Cette dernière offre aujourd'hui l'opportunité aux militaires d'actualiser les logiques de leurs interventions en démocratie. Les attaques terroristes qui marquent désormais le quotidien de certaines populations des pays de l'Afrique de l'ouest constituent à partir de 2020, une source de légitimation de la prise de pouvoir par les militaires.

Face au contexte sécuritaire dans les pays menacés par le terrorisme en Afrique de l'ouest et à ses importantes conséquences, la démocratie ne pèse pas beaucoup sur la balance, au point de rallier à sa cause les populations et forces vives contre les militaires, qui exploitent une zone d'incertitude dont ils sont les seuls à maîtriser. Dans ces conditions, la démocratie se trouve menacée par non seulement l'intrusion des militaires sur la scène politique, mais aussi par la conquête de cette partie de l'Afrique par la Russie, suscitée par le développement du terrorisme.

4. Bibliographie

Akpabie, A. A. (2015). *La question de la construction de l'Etat démocratique en Afrique : analyse des entraves à a consolidation de la démocratie, thèse de Doctorat, Université de Lomé.*

Chouala, Y. A. (2004). Contribution des armées au jeu démocratique en Afrique. *Revue juridique et politique des États francophones*, n° 4, 548-574

Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Seuil.

D'aspremont, J. (2009). La licéité des cos d'état en droit constitutionnel. L'Etat de droit en droit international, *SFDI*, Pedone, 123-142.

Degli, J. Y. (1996). *Togo : La tragédie africaine*. Editions Nouvelles du Sud.

Hudston, M. (2002). La théorie du choix rationnel et ses critiques. *Sociologie et sociétés*, vol.34, n°1, 117-124.

Iwata, T. (2000). La conférence nationale souveraine et la démocratisation au Togo du point de vue de la société civile. *Africa Developpment*, vol. XXV, n°. 3 et 4, 135-160.

Machiavel, N. (2000) réd, *Le prince*, PUF.

MampoinonA, A. V. R. (2013). *Rôles et missions des forces armées dans une démocratie naissante. Le cas de Madagascar*. Friedrich Ebert Stiftung.

Potholm, C. (1988). *La politique africaine*. Economica

Powell, J. et Thyne, C. (2011). Global instances of coups from 1950 to 2010 : A new Dataset, *Journal of Peace Research* 48 (2) :249-259.

Rojon, F. Mali : l'ancien autocrate Moussa Traoré est mort. Le Monde. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/15/ mali-Mali : l'ancien autocrate Moussa Traoré est mort (lemonde.fr)

VIgnon, Y. (2011). Le coups d'Etat en Afrique noire francophone. Dans Mélanges D. Breillat, *Les voyages du droit (p. 613)*. LGDJ.

Nouvelle-Marche. n° 3575 du 24 août 1991.

Nouvelle-Marche n° 3577 du 27 août 1991.

Ovono, E. (2012/2). Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser. *Afrique contemporaine*, n°242, 120-121.

Diaw, P. A. (2022, 1er octobre). Coup d'Etat au Burkina -Faso : que reprochent les militaires à Damiba. BBC News Afrique. https://www.bbc.com/afrique/region-63098370

Kabinet, F. et Poissonnier, G. (2022, 27 janvier). Guinée : Moussa Dadis Camara libre en toute impunité. Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/1287828/politique/Guinée : Moussa Dadis Camara, libre en toute impunité – Jeune Afrique

Bendhaou, F. (2022, 7 février). Les coups d'Etat se succèdent en Afrique de l'ouest l'hiver africain ? AA. https://www.aa.com.tr/fr/afrique/Les coups d'Etat se succèdent en Afrique de l'Ouest : L'hiver africain ? (Analyse) /2495704

d'Ersu, L. (2010, 21 février). Le coup d'Etat au Niger a été plutôt bien reçu. Lacroix. https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/ Le-coup-d-Etat-au-Niger-a-ete-plutot-bien-percu-_NG_-2010-02-21-547153

Colson, M-L. (1998, 9 juin). Cinq ans d'exercice du pouvoir par le vide. Le Général éliminait systématiquement ses opposants. Sa succession s'annonce difficile. Libération. www.liberation.fr/planete/1998/06/09/cinq-ans-d-exercice-du-pouvoir-par-le-vide-le-general-eliminait-systematiquement-ses-opposants-sa-su_240775/

Holo, G-F. (2022, 21 juillet). Coups d'État : l'armée, une institution « démocratique. Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/1362697/politique/coups- detat-larmee-une-institution-democratique/

Olivier, M. (2020,25 novembre). Niger : Mamadou Tandja, le président qui en voulait trop. Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/1080537/politique/niger-mamadou-tandja-le-president-qui-en-voulait-trop/